

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 FEVRIER 2022 PROCES-VERBAL

**Nombre de membres :**

En exercice : 65  
Présents : 52  
Votants : 54

Le 3 février 2022 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Pauline GODET.

**Date de convocation** : 26 janvier 2022

**Secrétaire de séance** : Jean-Yves HEDON

**Présents :**

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel-Charles	Pouvoir à Pierre COCHONAT
Arvière en Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	<del>BOUTTEMY Anaïs</del>	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	
Colomieu	<del>CUEILLE Gérard</del>	Suppléant Gilles BEDAT
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	<del>ANCIAN Bernard</del>	Suppléant Jean ROCHE
Izieu	<del>MARTIN BARBAZ Denis</del>	Suppléante Isabelle PARMENTIER
La Burbanche	MARIÉ Patrick	Suppléante Christiane THOMAS
Lavours	<del>CASANOVAS Chantal</del>	Suppléant Jean LAFOUCRIERE

Magnieu	GUITTET Thierry
Marignieu	DEMANGE Pascal
Massignieu de Rives	VINETTE Didier
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre
Parves et Nattages	BIJOT Jean François
Peyrieu	COCHONAT Pierre
Polliou	BRUN Jean Philippe
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Rossillon	BOUVIER Georges
Ruffieu	BROUSSART Pierre
Saint Germain les Paroisses	CASTIN Régis
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier
Valromey sur Séran	BOLON André
Valromey sur Séran	GODET Pauline
Virieu le Grand	VALLIN Yvette
Virignin	BANDET Marcel
Vongnes	GUILLON Pascale

#### **Excusés**

Ambléon	BIONDA Annie
Armix	VUILLOUD Véronique
Artemare	MASSÉ Emmanuel
Artemare	ROUX Isabelle
Champagne en Valromey	JUILLET Claude
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

#### **Absents**

Belley	DA COSTA Angélica
Belley	GONDARD Olivier
Chazey Bons	NARDIN Philippe
Cressin Rochefort	CHIFFE Frédéric
Culoz	PETITE Anne-Laure

### **LE QUORUM EST ATTEINT**

#### **MOUVEMENTS DE SALLE**

Arrivée de Gilles BEDAT à 19h00 lors de l'information des vice-présidents sur le travail des commissions.

Dimitri LAHUERTA sort de la salle à 19h00 lors de l'examen de la délibération n°2. Retour en salle à 19h03.

Pierre ROUX sort de la salle à 19h21 lors de l'examen de la délibération n°6. Retour en salle à 19h24.  
Daniel PONCY sort de la salle à 20h22 et ne participe pas au vote de la délibération n°14. Retour en salle à 20h25.

## ORDRE DU JOUR :

- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
  - Approbation du compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021.
1. **Délibération** : Désignation d'un secrétaire de séance.
  2. **Délibération** : Information sur les décisions prises entre le 10 décembre 2021 et le 25 janvier 2022
  3. **Délibération** : Approbation du pacte de gouvernance.
  4. **Délibération** : Désignation d'un représentant pour la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du SIEA.
  5. **Délibération** : Désignation d'un nouveau représentant au SITOM Nord-Isère.
  6. **Délibération** : Convention de délégation en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
  7. **Délibération** : Candidature au projet régional « Fonds Mobilités Actives 2022 ».
  8. **Délibération** : Candidature au projet national « Avenir Montagnes Investissement ».
  9. **Délibération** : Approbation de la stratégie de protection et de valorisation des patrimoines.
  10. **Délibération** : Demande d'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au service ADS mutualisé.
  11. **Délibération** : Vente de terrain à l'entreprise Pesenti - ZA Virieu le Grand.
  12. **Délibération** : Modification des tarifs de la piscine.
  13. **Délibération** : Remboursement des frais liés à la conférence de l'eau.
  14. **Délibération** : Autorisation d'investissement sur les budgets annexes OEM et GEMAPI.
  15. **Délibération** : Modification du tableau des emplois.

## RETRAIT DE L'ORDRE DU JOUR :

16. **Délibération** : Vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

- **Information des vice-présidents sur les réunions de commission.**

o Commission Finances

Pierre ROUX présente le calendrier budgétaire 2022.

Les dates principales sont les suivantes :

- ✓ 1<sup>er</sup> mars à 18h00 : Réunion de présentation du projet de DOB à la commission Finances et au bureau exécutif.
- ✓ 10 mars : Conseil communautaire - DOB.
- ✓ 15 mars à 18h30 : Réunion de la commission Finances et du bureau exécutif consacrée aux comptes administratifs, aux affectations des résultats et à la présentation des projets de budgets prévisionnels 2022.
- ✓ 14 avril : Conseil communautaire - vote des budgets.

o Maison France Services/conseillers numériques/cabine de téléconsultation :

Sylvie SCHREIBER présente le dispositif mis en place au 1<sup>er</sup> février 2022.

L'inauguration officielle de la Maison France Services aura lieu le 25 février 2022 à 10h00 sur le site de Belley.

o Politique de la ville.

Francine MARTINAT porte à la connaissance du conseil communautaire la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2023. Son évaluation devra être menée avant juin 2022.

Elle fait ensuite un point sur les ressources humaines liées à cette compétence.

o Office de tourisme Bugey-Sud.

Régis CASTIN informe l'assemblée que l'Office de Tourisme (OT) vient d'obtenir le classement en catégorie II.

Ce classement résulte d'une démarche volontaire initiée par la collectivité, qui récompense le professionnalisme de l'OT pour l'accueil des touristes, le déploiement des outils numériques, les actions de fédération des acteurs, et l'observation touristique. Il est attribué pour une durée de 5 ans.

Ces résultats mettent en valeur la stratégie touristique validée le conseil communautaire.

Régis CASTIN salue la qualité du travail réalisé par les agents de l'OT et du service Tourisme-Patrimoine de la CCBS.

Il souligne enfin la forte progression de la taxe de séjour (+164% entre 2016 et 2021).

o Cycles de l'eau.

Pierre COCHONAT présente les orientations budgétaires de la GEMAPI pour l'année 2022.

Il revient ensuite sur les crues décennales survenues en décembre dernier.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

## ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021.**

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte, A L'UNANIMITÉ, le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2021.**

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Afin d'assurer le compte-rendu de la réunion, il convient de nommer un secrétaire de séance. Jean-Yves HEDON se porte candidat.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Jean-Yves HEDON, A L'UNANIMITÉ, comme secrétaire de séance.**

### **2. Délibération : Informations sur les décisions prises.**

Par sa délibération n°D-2020-96 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions suivantes prises entre le 10 décembre 2021 et le 25 janvier 2022.

- **Bureau exécutif :**

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
13/12	Animation du programme Leader 2022	Plan de financement prévisionnel 2022 : 79 098,34€ Demande de subvention Feader à hauteur de 80% et autofinancement CCBS de 13 185,69 €	2021-393
13/12	Financement des postes de responsable du service GEMAPI et chargée de missions GEMAPI par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse au titre de l'année 2022	Subventions attendues : Subvention prévisionnelle totale au titre de l'année 2022 : 71 000 €. Subvention de dépenses d'investissement en matériels informatiques : 12 000 € HT.	2021-398
13/12	Financement du programme prévisionnel d'actions GEMAPI par le Conseil départemental de l'Ain au titre de l'année 2022	Sollicitation du conseil départemental de l'Ain pour des subventions du programme prévisionnel d'actions GEMAPI au titre de sa politique en faveur de l'eau et des milieux aquatiques pour l'année 2022.	2021-399
10/01	Plan agricole et alimentaire - dépôt du dossier de labellisation, financement du programme et demande de subvention	L'objectif du Projet Agricole et Alimentaire Territorial Bugey Sud se fonde sur un objectif global de soutien à la structuration d'une filière alimentaire de qualité pour la santé du territoire. Après subventions attendues (labellisation et Leader), le reste à charge de la CCBS serait de 49 664,6 € sur 3 ans.	2022-01
10/01	Convention avec le refuge de Prémillieu	Convention pour la récupération, l'identification, la garde et l'entretien des chiens errants, sur appel des communes. Le coût pour la CCBS sera de 14 €/jour/animal, plus un forfait de 50 € par déplacement pour les animaux dépourvus d'identification.	2022-02
10/01	Bail dérogatoire avec la société Ain Savoies Ingénierie pour le bureau N°16 dans le bâtiment la toile A Actipole Virignin	Activités : Bureau d'études techniques Durée : 1 an, renouvelable dans la limite de 3 ans et prenant fin le 30 septembre 2024 Loyer mensuel de 123,72 € HT hors charges.	2022-03

10/01	Convention de coordination pour le développement de l'effacement diffus sur le territoire	L'effacement diffus est une solution qui consiste à produire des économies d'énergie chez les consommateurs. La société Voltalis propose la mise en place de boîtier sans aucun frais pour les adhérents ni pour la CCBS. La convention porte sur les modalités de coordination afin de faciliter l'information aux habitants qui souhaitent installer cet équipement dans leurs logements ou bâtiments.	2022-04
10/01	Adhésion à l'association vélos & territoires	L'association Vélo & Territoires a pour objet de mener toute action en faveur du développement du vélo. Le montant de l'adhésion est de 500 € + 0,005 € / habitant soit 2 196.15 €. L'engagement est de 4 ans.	2022-05

- **Marchés publics, accords-cadres et avenants :**

Marché/avenant Numéro	Date de signature	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
Marché 2019-0000000015-00 Accord cadre à bons de commande	27/09/21	Reconduction n°2 du marché public de prestations de nettoyage pour une durée d'un an soit jusqu'au 31/12/22	BP Innovis 01300 Chazey Bons	Sans incidence financière	2021-395
Marché n°2020-0000000003-00 - Accord-cadre à bons de commande	17/01/22	Reconduction n°2 du marché public pour la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC)	SOGEDO 69291 Lyon	Sans incidence financière	2022-12
Marché n°2022-0000000100	21/01/22	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancien EHPAD de l'hôpital de Belley en vue de l'aménagement du futur siège de la CCBS	Groupement Atelier des Vergers 42000 St Etienne Ateam 38920 Crolles Betrec 69326 Lyon eEgénie 69003 Lyon Le ciel par-dessus le toit Estelle Bruaux 69002 Lyon Echo acoustique 42160 Andrézieux Bouthéon	Forfait provisoire 391 794,18 €	2022-19

- **Décisions de la présidente :**

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle Technique</b>				
10/12	Travaux de mise en place de 2 CSE sur la commune de Belley	4 620,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	2021-396
10/12	Mise en place de supports de collecte pour le polystyrène expansé dans les 3 déchetteries	2 743,00 €	Trialp 73000 Chambéry	2021-397
10/12	Autosurveillance du site des Erruts - campagne 2022	18 480,00 €	Tauw France 21000 Dijon	2021-400
15/12	Elagage et fauchage sur la commune de Vongnes	1 260,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville	2021-401
15/12	Elagage et fauchage sur la commune de Lavours	6 120,00 €	YM Entreprise 01110 Hauteville	2021-402
15/12	Curage des fossés sur le parc d'activité des Fours	3 990,00 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-403

15/12	Evacuation et nettoyage de voie suite aux éboulements sur la commune de Rossillon	1 176,00 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-404
15/12	Elagage et fauchage sur la commune de Valromey sur Séran	8 280,00 €	Agri Défis 01260 Sutrieu	2021-405
17/12	Travaux de serrurerie au Musée Escale du Rhône	2 070,18 €	Société Mollex 01300 Belley	2021-406
17/12	Constitution dossier loi sur l'eau - projet centre aquatique	11 904,00 €	Société Ecome 75008 Paris	2021-407
17/12	Mobilier d'attente pour l'accueil de l'Ilot Grammont	1 575,13 €	Manutan Collectivités 79074 Niort Cedex	2021-408
17/12	Mobilier pour la Maison France Services	3 307,08 €	Manutan Collectivités 79074 Niort Cedex	2021-409
17/12	Reprise des terrasses bois du Musée Escale du Rhône	6 382,75 €	Christophe Peronnet 01300 Brégnier Cordon	2021-410
17/12	Démolition du hangar à bateaux au Lac de Virieu le Grand	6 456,00 €	Dumas TP 01300 Chazey Bons	2021-411
17/12	Etude de la population d'écrevisses à pattes blanches	1 920,00 €	Fédération de pêche 01 01440 Viriat	2021-412
17/12	Mise en place de grillage sur le bardage du hangar à la base d'aviron	3 841,02 €	Société Mollex 01300 Belley	2021-413
17/12	Commande de cylindres pour uniformisation des clés à la maison de santé de Virieu le Grand	4 575,96 €	Société Legallais 14907 Caen	2021-414
22/12	Maison France Services - Reprise enrobé pour place PMR	2 940,00 €	Société Dumas TP 01300 Chazey-Bons	2021-415
22/12	Maison France Services - Marquage place de parking PMR	1 341,60 €	Société Proximark 74370 Argonay	2021-416
07/01	Maison France Services - signalisation	3 121,20 €	6 <sup>ème</sup> Sens 01300 Belley	2022-06
14/01	Nettoyage de la boue sur la ViaRhona	3 132,00 €	Spie Batignolles 38510 Morestel	2022-07
14/01	Etude réglementaire préalable faune flore pour projet de travaux de réhabilitation environnementale du Séran	7 050,00 €	Ainstants Nature 01130 Le Poizat Lalleyriat	2022-08
14/01	Musée EHR - remplacement des lames de terrasse	1 150,60 €	Christophe Peronnet 01300 Brégnier Cordon	2022-09
14/01	Relevés topographiques pour projet de travaux de réhabilitation environnementale du Séran	12 840,00 €	Hydrotopo 01440 Viriat	2022-10
14/01	Campagne de graissage des CSE	1 815,00 €	Suez RV Centre Est 73290 La Motte Servolex	2022-11
17/01	Curage et nettoyage de grilles et avaloirs sur la commune de Culoz	6 192,00 €	Aoste Vidange 38500 Voiron	2022-13
19/01	Travaux d'aménagement autour des conteneurs enterrés place des Terreaux à Belley	2 304,00 €	Fontaine TP 01300 Belley	2022-14
24/01	Entretien du site pôle d'échanges multimodal à Culoz	6 900,00 €	Jean Pierre Lacroix 01350 Béon	2022-15
24/01	Balayage à l'aspiratrice ViaRhona	1 566,00 €	Spie Batignolles 38510 Morestel	2022-16
24/01	Etude réglementaire préalable faune flore pour projet de travaux de réhabilitation environnementale du Séran	3 744,13 €	La ligue de protection des oiseaux Auvergne Rhône Alpes 69000 Lyon	2022-17
24/01	Réalisation de signalétique horizontale sur la commune de Belley	4 584,00 €	Proximark 74370 Argonay	2022-18

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte, A L'UNANIMITE, des décisions décrites ci-dessus.**

### **3. Délibération : Approbation du pacte de gouvernance**

Marcel BANDET rappelle que, par sa délibération n° D-2020-98 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a décidé d'élaborer un Pacte de Gouvernance.

Par courrier en date du 30 septembre 2021 adressé à l'ensemble des maires de Bugey-Sud, le projet de Pacte de gouvernance a été soumis à l'avis des 43 conseils municipaux, ces derniers disposant d'un délai de deux mois pour se prononcer.

Le projet de Pacte propose d'articuler la gouvernance de la CCBS autour de plusieurs instances de dialogue : le conseil communautaire, le bureau communautaire, la conférence des maires et les commissions communautaires ouvertes aux élus municipaux.

Cette gouvernance garantit à chacune des communes et à l'ensemble des élus d'être associés aux processus de décision. La circulation et le partage de l'information sont favorisés de façon à assurer les meilleures conditions possibles pour le travail des élus et la mise en œuvre du projet de territoire.

La consultation des 43 conseils municipaux étant désormais close, les communes dans leur très large majorité ayant émis un avis favorable, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le Pacte de gouvernance.

- 36 communes ont adopté le Pacte de gouvernance.
- 3 communes n'ont pas répondu, donc accord tacite : Artemare, Chazey-Bons, Murs-et-Gelignieux.
- 4 communes ont refusé le Pacte de gouvernance : Champagne-en-Valromey, Cressin-Rochefort, La Burbanche et Magnieu.

#### **INTERVENTIONS :**

Pour Thierry GUITTET, ce Pacte va dépouiller les communes de leurs prérogatives.

La CCBS doit être au service des communes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Pour ces raisons, le Pacte a été refusé à l'unanimité par les élus de Magnieu.

De plus, dans le cadre du litige qui oppose la commune et la CCBS sur les attributions de compensation, aucune rencontre n'est intervenue malgré plusieurs demandes.

Pauline GODET respecte le vote de chaque commune.

Elle rappelle que le fil conducteur du mandat vise justement à favoriser une collaboration optimale entre l'intercommunalité et les communes. Plus que le Pacte de gouvernance, ce sont les actions concrètes mises en œuvre qui vont prouver la qualité de cette relation.

Concernant le litige, une rencontre a eu lieu en Mairie de Magnieu. Toutefois, il n'est plus possible désormais d'interférer dans ce dossier et sur la procédure contentieuse. Dans ce dossier, la CCBS défend l'intérêt des 42 autres communes du territoire, et il faut laisser la justice se prononcer.

Marcel BANDET rappelle son engagement à rencontrer l'ensemble des maires du territoire. Il présente ses excuses aux maires qui n'ont pas encore été rencontrés.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide par 52 voix POUR, 2 voix CONTRE (Messieurs CHIFFE et GUITTET) le pacte de gouvernance.**

### **4. Délibération : Désignation d'un représentant pour la commission consultative paritaire de l'énergie du SIEA**

Pauline GODET rappelle que la création d'une commission consultative paritaire de l'énergie (CCPE) est imposée par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte à l'initiative des Syndicats d'énergie, autorités organisatrices et concédantes de la distribution d'électricité.

Cette CCPE doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique dans l'Ain.

Elle comprend un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des intercommunalités. La commission est présidée par le président du SIEA ou son représentant.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Jean-Michel BERTHET comme représentant de la CCBS. En tant que vice-président à la voirie et aux bâtiments, Jean-Michel BERTHET travaille déjà sur les thématiques de la CCPE.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne Jean Michel BERTHET, A L'UNANIMITE, comme représentant à la commission consultative paritaire de l'énergie du SIEA.**

#### **5. Désignation d'un nouveau délégué auprès du SITOM Nord-Isère.**

Pauline GODET rappelle que la CCBS est en charge de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » sur l'ensemble de son territoire.

Le SITOM Nord Isère est un Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères qui fédère, sur quatre départements (Isère, Rhône, Ain et Savoie), les EPCI qui ont cette compétence et qui représentent 198 communes pour un total de 404 019 habitants.

Le SITOM Nord Isère gère le traitement de ces déchets après que les EPCI aient assuré le tri sélectif et l'accueil en déchetterie.

Il s'agit des déchets résiduels des ménages (c'est-à-dire ceux qui n'ont pu être recyclés ou valorisés sous forme matière), avec valorisation énergétique (électricité, chauffage urbain et vapeur).

Par sa délibération n°2020-106 en date du 17 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné les 5 délégués suivants pour représenter le CCBS au sein du SITOM Nord Isère :

- 1- Michel Charles RIERA, Arboys en Bugey
- 2- Philippe NARDIN, Chazey-Bons
- 3- Xavier VINCENT, Saint Martin de Bavel
- 4- Jean-Philippe BRUN, Polliou
- 5- Annie BIONDA, Ambléon

Par courrier reçu à la CCBS le 13 janvier 2022, Philippe NARDIN a informé la présidente de sa démission de son mandat de conseiller municipal de la commune de Chazey-Bons à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Cette démission entraîne également en conséquence la cessation de son mandat de conseiller communautaire.

Pauline GODET propose au conseil communautaire de la désigner en remplacement de Philippe NARDIN pour représenter la CCBS.

Suite aux échanges avec Jean-Pierre GIRARD, président du SITOM, elle informe l'assemblée de sa décision de présenter sa candidature au poste de vice-présidente. Les enjeux sont effet importants pour les actions de développement durable de la CCBS en lien avec les compétences du SITOM.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne, A L'UNANIMITE, Pauline GODET comme représentante au SITOM Nord Isère.**

#### **6. Délibération : Convention de délégation en matière de mobilité avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Francine MARTINAT rappelle que, par sa délibération n°2021-18 en date du 25 mars 2021, le conseil communautaire a décidé de ne pas prendre la compétence mobilité et de faire de la Région AURA la seule autorité compétente en matière de mobilité aussi bien sur le territoire de Bugey-Sud qu'au niveau régional.

Elle propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de délégation en matière de mobilité avec la Région AURA, avec les objectifs suivants :

- Permettre à la CCBS de poursuivre l'organisation du service de transport à la demande qui facilite quotidiennement les déplacements des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des demandeurs d'emploi sur son territoire.
- Déléguer à la CCBS la compétence concernant les mobilités actives, les mobilités partagées (covoiturage) et la mobilité solidaire.
- Acter la contribution financière de la Région pour l'année 2022.

Pour 2022, la contribution financière de la Région AURA est fixée à 146 000 €, répartie comme suit :

- 45 000 € pour l'exploitation du TAD.
- 17 500 € pour l'étude stratégie mobilité.
- 67 500 € pour la réalisation et le développement d'aménagements cyclables.  
Le plafond de 100 000 € d'aide potentielle concernant les aménagements cyclables n'étant pas atteint, la CCBS pourra solliciter la Région pour une aide complémentaire dans la limite de 32 500 €. Cette demande devra se faire lieu avant le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et fera l'objet d'un avenant.
- 16 000 € pour du stationnement vélo.

La contribution de la Région pour les années suivantes sera déterminée par voie d'avenant.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, la signature d'une convention de délégation en matière de mobilité avec la Région AURA.**

### 7. **Délibération : Candidature au projet régional Fonds Mobilités Actives 2022.**

Francine MARTINAT rappelle que, par sa délibération n°2021-143 en date du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le Schéma Directeur des Mobilités Actives de Bugey-Sud dans lequel le projet d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz a été identifié comme prioritaire.

Pour rappel, ce projet consiste en l'aménagement d'une voie verte cyclable en site propre, d'un peu moins de 8 km, en rive droite du Rhône en lieu et place de la voie CNR.

- **Objectifs :**
  - Relier Belley, Massignieu-de-Rives, Cressin-Rochefort et Lavours à Culoz (pôle secondaire du territoire, pôle d'emploi, gare d'envergure régionale) tout en évitant un détour de 3 km et la traversée dangereuse du Pont de la loi.
  - Sécuriser la pratique du vélo à proximité immédiate de la RD992 (6 000 véhicules par jour).
  - Sécuriser l'intersection RD992 / Rue du Rhône (point noir identifié) pour assurer la liaison cyclable vers la gare et le centre-ville de Culoz.
- **Plan de financement prévisionnel :**

Postes de dépenses	DEPENSES € HT	RECETTES € HT		%
Travaux d'aménagement	960 000 €	Etat (AAP Fonds mobilités actives)	400 000 €	40%
Maitrise d'œuvre	40 000 €	CD01 (plan vélo)	192 000 €	19,2 %
		Région (contrat territorial) ou Etat (DSIL)	208 000 €	20,8 %
		CCBS	200 000 €	20 %
<b>Total</b>	<b>1 000 000 €</b>		<b>1 000 000 €</b>	<b>100%</b>

- **Calendrier prévisionnel :**
  - 30 avril 2022 : clôture de l'appel à projet Fonds Mobilités actives.
  - Juillet 2022 : annonce des lauréats.
  - Avant le 31 décembre 2022 : signature d'une convention de financement.
  - Avant le 31 décembre 2023 : notification des marchés de travaux.
  - Avant le 30 avril 2026 : mise en service de l'aménagement cyclable.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la candidature à l'Appel à projet Fonds Mobilités Actives 2022 Auvergne-Rhône-Alpes pour solliciter une aide financière correspondant à 40% du montant du projet.

#### **INTERVENTIONS :**

Frédéric CHIFFE exprime son étonnement par rapport à ce tracé qui viendra créer un itinéraire parallèle à celui déjà existant de l'autre côté du canal. Le coût sera important. De plus, il regrette que la commune de Cressin-Rochefort n'ait pas été associée à la réflexion sur ce dossier.

Dimitri LAHUERTA trouve la situation inconfortable si les communes principalement intéressées ne sont pas associées à la réflexion sur de tels dossiers.

Il alarme l'assemblée sur les réponses aux multiples appels à projets, sous prétexte de financements à obtenir, qui peuvent faire sortir de la stratégie initiale de développement. Ce sont les actions du projet de territoire qui doivent être prioritairement engagées.

L'itinéraire actuel situé de l'autre côté est de qualité, sauf au niveau du Pont de la loi où il y a un vrai problème de sécurité à traiter. Il souhaite l'avis des élus de Culoz sur ce dossier.

Il rappelle également qu'il y a un vrai problème de sécurité à régler rapidement sur la route des Ecassaz.

Pour Franck ANDRÉ MASSE, ce nouvel itinéraire est nécessaire. Il va notamment permettre de réparer, aujourd'hui, une erreur faite il y a plusieurs années par le District du Colombier. Cela aurait dû être

le tracé initial choisi, et non pas celui en direction de la Savoie, à une époque où la CNR finançait 50% des travaux.

Grâce à cet appel à projet, la CCBS va pouvoir bénéficier de subventions importantes, et nos villages vont pouvoir accueillir les cyclotouristes qui allaient jusqu'à présent sur la Savoie.

Claude FELCI confirme la nécessité de sécuriser le Pont de la loi qui est extrêmement dangereux pour les cyclistes, notamment en raison du nombre de poids lourds.  
Cela a évidemment un coût, mais « tout ce qui est vert coûte cher ».

Annie MEURIAU est satisfaite que ce projet voit enfin le jour.

Cela permettra de réparer une erreur faite à l'époque par les élus de ne pas privilégier un itinéraire sur le département de l'Ain.

Une étude conjointe des départements de l'Ain et de la Savoie a montré la dangerosité du Pont de la loi qu'il est difficile de sécuriser techniquement.

Ce projet permettra d'apporter une réponse à ces problèmes de sécurité.

Francine MARTINAT précise ce nouvel itinéraire est celui qui est le plus qualitatif au niveau sécurité pour assurer la liaison Belley/ Culoz par la ViaRhôna.

Cet appel à projet est une opportunité de réaliser cette liaison avec un subventionnement important, il faut en profiter.

Concernant la concertation sur ce dossier, Francine MARTINAT rappelle que ce projet a été présenté à plusieurs reprises, et notamment lors du précédent conseil communautaire lors de l'adoption du schéma des mobilités actives dont il constitue l'axe principal. Il est dommage de ne pas s'être questionné à cette occasion.

Concernant la sécurité, Régis CASTIN précise que ce projet permettra d'assurer la continuité des voies cyclables, de desservir la gare de Culoz (priorité régionale), le Grand Colombier (atout touristique majeur) et de nombreux villages depuis Lavours, puis de boucler l'itinéraire Belley/Culoz et Culoz/Artemare.

Il s'agit de la priorité 1 dans le schéma des mobilités actives qui a été voté à la quasi-unanimité. Bugey Développement porte ce projet depuis longtemps.

Il regrette que les communes intéressées n'aient pas été plus associées en amont.

Pauline GODET s'engage à ce que la concertation soit approfondie dans les prochaines semaines avec les communes de Cressin-Rochefort et de Culoz.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve par 52 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Messieurs CHIFFE et VINCENT) la candidature à l'appel à projet fonds mobilités actives 2022 et autorise la recherche de tous les financements possibles.**

#### **8. Délibération : Candidature au projet national « Avenir Montagnes Investissement ».**

Régis CASTIN rappelle que, par sa délibération n°2021-106 en date du 14 octobre 2021, le conseil communautaire a validé les axes stratégiques 2021-2026 de son schéma de développement touristique dans lequel la diversification des activités en moyenne montagne et la qualification des sites touristiques apparaissent comme majeurs.

Il propose à l'assemblée d'approuver la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Avenir Montagnes Investissement » et d'autoriser la recherche de tous les financements possibles concernant les dossiers suivants :

##### **1. Projet de valorisation du site de la cascade de Glandieu.**

###### **• Objectifs :**

- Améliorer l'accueil des visiteurs sur site.
- Améliorer le cadre de vie des habitants du hameau de Glandieu.
- Valoriser le patrimoine et résorber les friches.
- Favoriser le renvoi des visiteurs au sein du territoire.
- Développer la consommation sur site et animer le hameau.

- Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES			RECETTES		
	Part CCBS	Part Brégnier	TOTAL		
Bâtiment	495 000 €	67 000 €	562 000 €	Etat - 25 %	315 222 €
Parvis et abords de la cascade	333 000 €	37 000 €	370 000 €	Région Auvergne Rhône-Alpes - 25%	315 222 €
Restauration morphologique du Gland	50 000 €	0 €	50 000 €	FEDER Massif du Jura - 13 %	168 266 €
				CD01 - 17 %	210 000 €
				CC Bugey Sud -20 %	252 178 €
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>878 000 €</b>	<b>104 000 €</b>	<b>982 000 €</b>	<i>dont Brégnier-Cordon 26 707 €</i>	
Actualisation des coûts de travaux 7%	61 460 €	7 280 €	68 740 €		
<b>TOTAL TRAVAUX HT ACTUALISE</b>	<b>939 460 €</b>	<b>111 280 €</b>	<b>1 050 740 €</b>		
Honoraires	187 892 €	22 256 €	210 148 €		
<b>TOTAL OPERATION € HT</b>	<b>1 127 352 €</b>	<b>133 536 €</b>	<b>1 260 888 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 260 888 €</b>

### INTERVENTIONS :

Considérant le montant annoncé, Marie Hélène DESCHAMPS demande des précisions concernant le bâtiment et son utilisation future.

Régis CASTIN rappelle tout d'abord que ce projet a été redimensionné depuis le début du mandat : le projet initial, non financé, a été divisé par deux (de 2.6 M € à 1.2 M €) et concerté avec les communes de Brégnier-Cordon et de Groslée-Saint-Benoit.

Concernant le bâtiment, l'objectif est de le réaménager et d'en traiter une partie sous forme de halle ouverte.

La somme budgétée est importante car il faudra désamier, refaire la toiture, traiter les façades et les abords. Les services travaillent actuellement sur le cahier des charges au niveau architectural. Le business plan sera monté ensuite en fonction des surfaces disponibles. De nombreux artisans locaux sont déjà intéressés pour intégrer ce bâtiment, et la stratégie commerciale va s'affiner dans les mois prochains en fonction des études.

La volonté politique est de faire monter en gamme ce site qui reçoit beaucoup de visiteurs, et de réduire par la même occasion les incivilités constatées.

Il faut utiliser tous les leviers disponibles et notamment cet appel à projet.

## 2. Plan de réhabilitation et de développement des itinéraires pédestres, VTT et orientation.

- Objectifs :

- Accompagner la diversification des activités en moyenne montagne.
- Développer les retombées économiques sur le territoire.
- Assurer et fédérer les sites de pratique.
- Proposer une offre de découverte ludique des patrimoines.

- Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Etude de programmation aménagement itinéraires VTT secteur Les Plans	9 102,50 €	Etat - AMI Avenir Montagnes Investissement - 38 %	43 437,10 €
Réhabilitation itinéraires VTT secteur Les Plans	25 000,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes - 30 %	33 009,43 €
Mise à jour des itinéraires VTT (base de Belley)	8 935,00 €	Département de l'Ain - orientation - 12 %	15 000,00 €
Carte orientation	10 400,00 €	Communauté de communes Bugey Sud - 20 %	22 861,63 €
Espace loisirs orientations Les Plans	11 890,00 €		
Etudes projet stade orientation Les Plans	17 000,00 €		
Diagnostic GRP Balcons du Valromey	3 570,00 €		
Balilage GRP Balcons du Valromey	23 170,67 €		
Sécurisation GRP Balcons du Valromey	5 240,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES €HT</b>	<b>114 308,17 €</b>	<b>TOTAL RECETTES €HT</b>	<b>114 308,17 €</b>

### 3. Requalification du site du lac de Virieu le Grand.

- Objectifs :
  - Proposer une zone de baignade et de loisirs qualitative.
  - Proposer une découverte pédagogique de l'espace naturel sensible du lac.
  - Améliorer la cohabitation entre les différents usages du site.
  - Gérer durablement le site.
- Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Aménagement de sanitaires et d'une douche	155 000,00 €	Etat - AMI Avenir Montagnes Investissement - 40 %	148 000,00 €
Création d'une aire de jeux	50 000,00 €	Région Auvergne Rhône-Alpes - 30 %	111 000,00 €
Reprise des esplanades et cheminements, gestion des eaux	120 000,00 €	Département de l'Ain - 6%	22 500,00 €
Création d'un ponton de baignade / détente	10 000,00 €	Communauté de communes Bugey Sud - 24 %	88 500,00 €
Aménagement d'un itinéraire de découverte du tour du lac et mise en place de dispositifs d'interprétation	35 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES €HT</b>	<b>370 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES €HT</b>	<b>370 000,00 €</b>

#### INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT intervient concernant les problématiques d'assainissement autour du lac de Virieu-le-Grand.

Régis CASTIN précise que les pistes de développement étudiées ne nécessitent pas d'infrastructures lourdes. Les services de la CCBS travaillent actuellement sur ces problématiques.

Pascale GUILLON demande une délibération par projet, et non pas une délibération globale.

Régis CASTIN répond que cette forme est imposée dans le dossier de candidature.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide, A L'UNANIMITE, la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Avenir Montagnes Investissement » et autorise la recherche de tous les financements possibles.**

### 9. Délibération : Approbation de la stratégie de protection et de valorisation des patrimoines.

Régis CASTIN informe l'assemblée que, depuis mai 2019, la CCBS a mené une étude approfondie, transversale et concertée afin d'élaborer un Schéma de Protection et de Valorisation des Patrimoines.

- Objectifs :
  - Préserver la qualité paysagère du territoire qui repose sur l'équilibre entre les paysages du quotidien et des éléments de grand paysage.
  - Fédérer autour de l'identité patrimoniale du Bugey-Sud.
  - Enrichir le corpus patrimonial et valoriser les connaissances.
  - Coordonner les acteurs autour d'actions adaptées et cohérentes.
  - Percevoir le patrimoine comme une composante de l'attractivité du territoire.
- Budget estimatif :

Schéma de Protection et de Valorisation des Patrimoines (2022-2026)	Coût estimatif
Axe 1- Fédérer les acteurs autour de projets de recherche, de transmission et de valorisation	67.5 K€
Axe 2 - Accompagner la mise en valeur du patrimoine	117.5 K€
Axe 3 - Mieux connaître, faire connaître, révéler	138 K€
<b>TOTAL</b>	<b>323 K€</b>

Il s'agit d'un document évolutif, qui peut être adapté en fonction du projet de territoire, des opportunités de financement et des contraintes budgétaires.

Le schéma de Protection et de Valorisation des Patrimoines de Bugey-Sud est compatible avec un projet de labélisation Pays d'Art et d'Histoire qui pourrait être un levier conséquent dans la mise en œuvre des actions.

C'est un levier important pour le développement touristique du territoire.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve, A L'UNANIMITE, le schéma de protection et de valorisation des patrimoines.**

#### **10 Délibération : Demande d'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au service ADS mutualisé.**

Franck ANDRE-MASSE rappelle que la CCBS a mis en place un service afin d'assurer, pour le compte des communes volontaires (sauf celles relevant de la compétence de l'Etat), l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Ce service mutualisé fait l'objet d'un budget annexe au budget général et les dépenses de fonctionnement sont strictement couvertes par la participation des communes adhérentes au service.

32 communes adhèrent au service mutualisé d'instruction : Andert-Condon, Arboys-en-Bugey, Artemare, Arvière-en-Valromey, Belley, Béon, Brégnier-Cordon, Brens, Ceyzérieu, Champagne-en-Valromey, Chazey-Bons, Contrevoz, Cressin-Rochefort, Culoz, Cuzieu, Flaxieu, Haut-Valromey, Magnieu, Marignieu, Massignieu-de-Rives, Murs-et-Gélignieux, Parves et Nattages, Peyrieu, Pollieu, Premeyzel, Saint Germain les Paroisses, Talissieu, Valromey-sur-Séran, Virieu-le-Grand, Virignin, Vongnes.

Il demande au conseil communautaire d'accepter la demande d'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Les dix communes restantes ne peuvent pas adhérer car elles sont soumises aux règles nationales d'urbanisme sous contrôle des services de l'Etat.

#### **INTERVENTION :**

Pauline GODET indique que le sujet de l'ADS sera évoqué lors de la prochaine conférence des maires. Il convient en effet de répondre aux difficultés actuelles rencontrées par le service liées à l'augmentation importante du nombre d'actes à traiter.

La police de l'urbanisme sera aussi abordée lors de la conférence des maires.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, l'adhésion de la commune de Groslée-Saint-Benoit au service ADS mutualisé.**

#### **11. Délibération : Zone d'Activités « en Sauvy » à Virieu-le-Grand - Cession de terrain à l'entreprise Bruno PESENTI.**

Myriam KELLER présente l'activité de Bruno PESENTI, entrepreneur de travaux forestiers depuis 2004, vendeur de bois de chauffage et de piquets et poteaux en acacias.

Il a récemment acquis un bâtiment et plusieurs parcelles (1030, 1033, 822 et 816) auprès d'un privé dans la Zone d'Activités « En Sauvy » à Virieu-le-Grand afin de pouvoir développer son entreprise.

M. PESENTI a sollicité la CCBS pour l'acquisition de la parcelle UX cadastrée B 1121 d'environ 6 940 m<sup>2</sup>, à proximité des parcelles précédemment acquises, pour construire un bâtiment en vue d'accueillir une nouvelle activité de fabrication de pellets et granulés de bois, aujourd'hui en plein développement.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la vente de cette parcelle au prix de 3.50 € HT le m<sup>2</sup>, soit 24 300 € HT, conformément à l'avis délivré par les services de France Domaine.

#### **INTERVENTIONS :**

Considérant le prix actuel du marché, Didier VINETTE estime que le prix proposé est très faible.

En zone UX et dans ce secteur, le prix devrait plutôt être compris entre 9 et 11 € HT/ m<sup>2</sup>. La différence est importante compte tenu de la superficie du terrain.

Est-ce une volonté politique de faire « des cadeaux » aux entreprises ?

Myriam KELLER précise que c'est le prix déterminé par France Domaine, et le prix pratiqué sur cette zone d'activité depuis sa création par le district. Ce terrain est le dernier restant à vendre sur cette zone.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, la cession de terrain à M. PESENTI.**

**12. Délibération : Modification des tarifs de la piscine.**

Pierre ROUX demande au conseil communautaire de créer un tarif d'entrée pour les groupes, au prix de 1.70 € par personne, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Le groupe sera constitué d'un minimum de 10 personnes.

Les autres tarifs, issus de la grille proposée en 2019, demeurent inchangés.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, la création d'un tarif de groupe au prix de 1.70 € par personne.**

**13. Délibération : Remboursement de frais liés à la conférence de l'eau.**

Pierre ROUX rappelle que la CCBS a organisé le 19 novembre dernier, en partenariat avec l'association Eau Bien Commun, une conférence sur l'eau à l'Intégrale de Belley.

Il demande au conseil communautaire d'autoriser les remboursements suivants :

- 149.40 € à Madame MATHIEU, bénévole de l'association Eau Bien Commun, qui a payé sur ses propres deniers des autotests utilisés par certains participants.
- 32.50 € à Madame BORGEY, bénévole de l'association Eau Bien Commun, qui a avancé des frais postaux pour le retour de l'exposition par La Poste.

La CCBS détient les justificatifs nécessaires des dépenses.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte, A L'UNANIMITE, le remboursement des frais engagés par ces bénévoles.**

**14. Délibération : Autorisation pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 sur les budgets annexes « Gestion des déchets » et « GEMAPI ».**

Pierre Roux rappelle que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permet à la présidente, sur autorisation du conseil communautaire, « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits. »

Par sa délibération n° 2021-137 en date du 16 décembre 2021, le conseil communautaire a autorisé la présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement du budget principal.

Afin de permettre l'engagement ou la poursuite de certaines opérations dans les meilleurs délais, et de garantir le paiement des sommes dues, il est demandé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement des budgets annexes « Gestion des déchets » et « GEMAPI », avant le vote du budget primitif 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent.

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, A L'UNANIMITE, Madame la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement mentionnées ci-dessus sur les budgets annexes Gestion des déchets et GEMAPI.**

**15. Délibération : Modification du tableau des emplois.**

Pauline GODET demande au conseil communautaire de se prononcer sur le tableau des effectifs des emplois permanents de la CCBS, qui présente les modifications suivantes :

- Direction générale :

Le poste de directrice générale des services sur un emploi fonctionnel est pourvu.

- Service comptabilité - finance :

Une consultation a été lancée pour recruter un agent gestionnaire comptable et financier ouvert aux catégories C/B/A.

- Service marchés publics :

Les deux postes chargés de mission marché public sont pourvus.

- Service ressources humaines :

Le poste d'adjoint à la DRH est pourvu.

- Futur service eau et assainissement :

Le poste de chargé de clientèle eau et assainissement est pourvu.

Le poste SIG (70% eau/assainissement et 30% services généraux) est pourvu.

- Service GEMAPI :

L'agent contractuel en poste a réussi le concours de technicien et sera nommée au 1<sup>er</sup> mars 2022.

- Service déchets :

L'agent responsable du service a réussi le concours de technicien et sera nommé pour le 1<sup>er</sup> février 2022.

- Maison France service :

Le poste de coordinatrice du service maison France service et conseillers numériques est pourvu par mutation sur le grade d'éducateurs jeunes enfants en reconversion, catégorie A, avec un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

Le second poste d'agent d'accueil MFS est pourvu avec un temps de travail hebdomadaire de 28 heures.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide A L'UNANIMITE le nouveau tableau des emplois.**

## TOUR DE TABLE

Suite de la demande de Xavier VINCENT lors du dernier conseil communautaire concernant les prestations réalisées par l'entreprise PROXIMARK sur sa commune, Jean Michel BERTHET précise qu'aucune commande n'a été passée par les services de la CCBS.

La prestation a été commandée et payée directement par la commune de Saint Martin de Bavel.

Xavier VINCENT répond qu'il ne mettrait pas en cause les agents de la CCBS, mais bien la qualité globale des prestations réalisées.

Nadine LAGRANGE VAN GELE relaie la recherche de local du Secours Populaire.

La salle des fêtes de Brens a été mise à disposition jusqu'au 31 mars. Jusqu'à cette initiative de Brens, seule la ville Belley aidait cette association.

Pauline GODET va proposer un rendez-vous aux responsables du Secours Populaire pour évoquer cette situation. En fonction du besoin identifié, un appel aux communes pourrait être lancé pour recenser les locaux disponibles sur le territoire. Malheureusement, beaucoup d'associations caritatives sont dans la même situation que le Secours Populaire.

Pour Dimitri LAHUERTA, il est important que l'intercommunalité s'empare de ce sujet que Belley porte seul depuis longtemps. Il faut bien identifier les besoins des associations et leur proposer des locaux décentes et adaptés.

Jean Yves HEDON remercie Thierry VERGAIN et les services de la CCBS pour la qualité des intervenants et des échanges lors de la réunion sur les modes de gestion du centre aquatique consacrée à la régie. Sur le même principe, Thierry VERGAIN informe l'assemblée d'une prochaine réunion consacrée à la DSP.

Jean-Yves HEDON remercie la CCBS pour les efforts déployés pour le transfert de la cabine de téléconsultation médicale. C'est important pour le territoire, et la lutte contre la désertification médicale est une priorité du Département.

Xavier VINCENT intervient sur la sécurisation de la route de Ecassaz. Il souhaite des informations sur les réunions récentes et sur la stratégie de la CCBS sur le sujet.

Pauline GODET précise qu'une étude sur les flux a été présentée dans un premier temps aux communes directement concernées. Il n'y a pas pour l'instant de consensus sur les suites à donner.

Une réflexion est cours dans ces communes sur les scénarios proposés, ainsi qu'au niveau de Bugey Développement.

La CCBS attend le retour de toutes les parties et une synthèse sera présentée pour information au conseil communautaire.

L'objectif est d'aboutir à un compromis solide, qui convient à toutes les parties, sans que personne ne soit lésé.

**La séance est levée à 20 h 40.**

**Le secrétaire de séance,  
Jean-Yves HEDON**



**La présidente,  
Pauline GODET**

